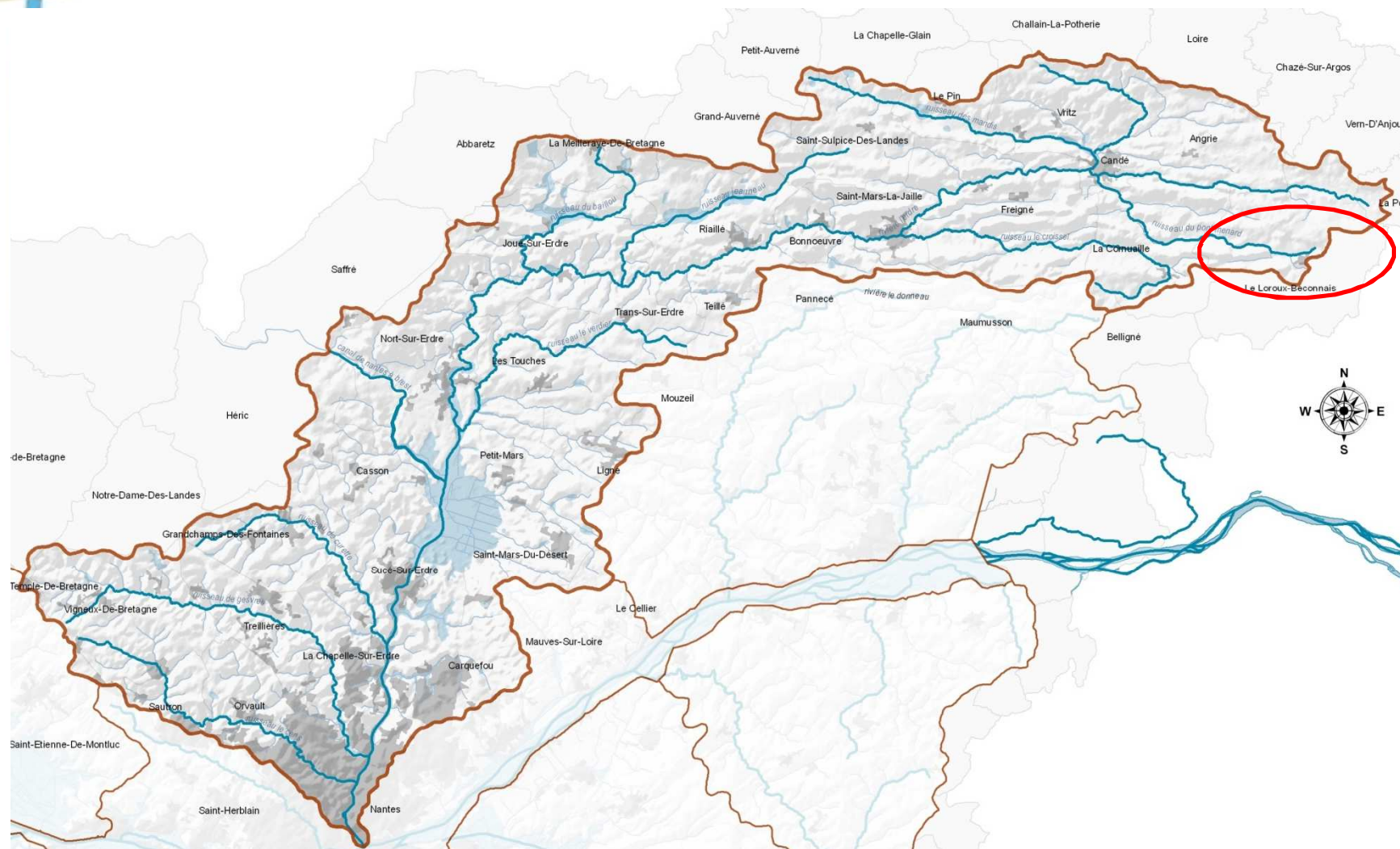
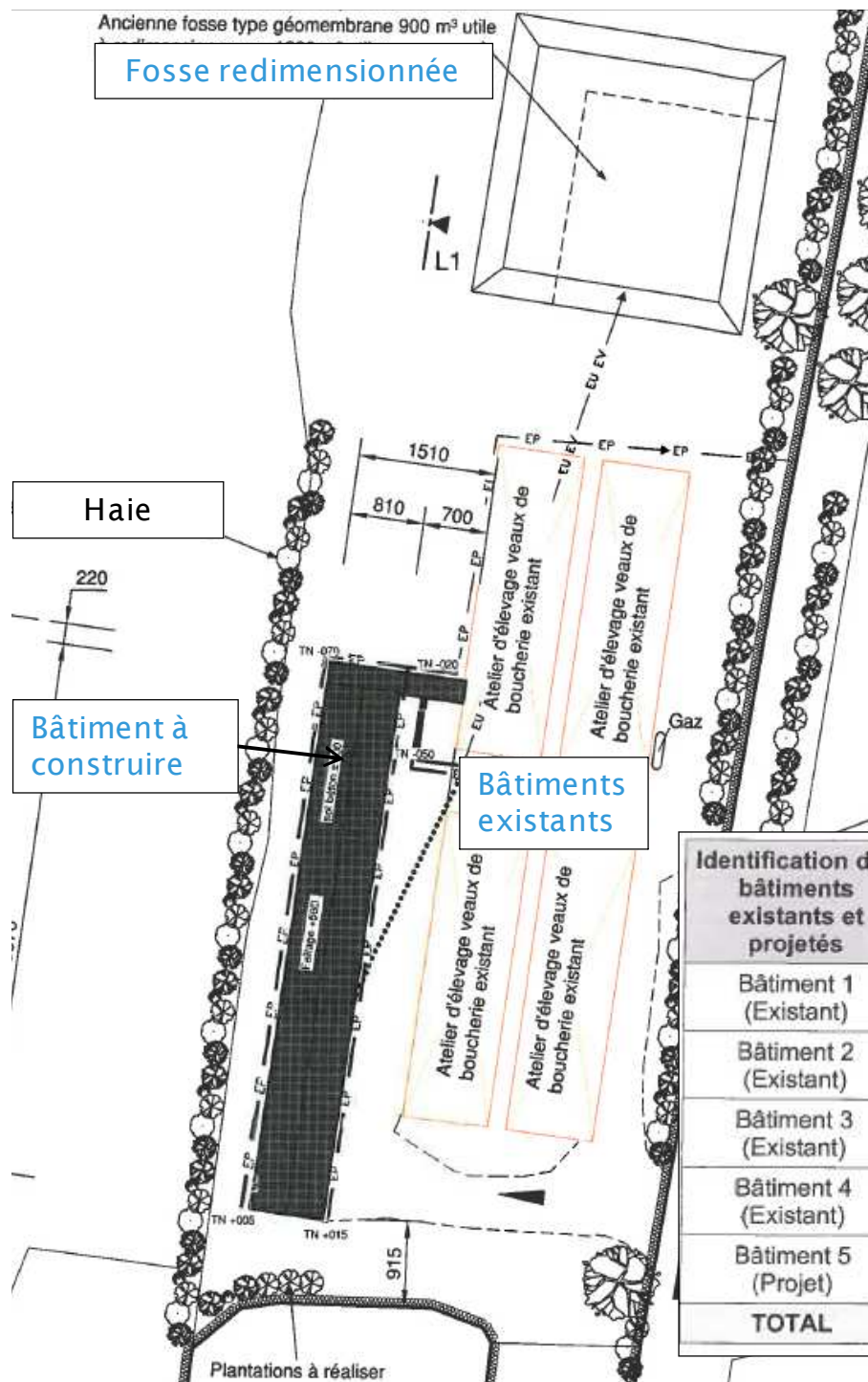


Extension d'un élevage de veaux – Le Louroux-Béconnais



Bureau de la CLE du 13 décembre 2016 : avis du bureau de la CLE – extension d'un élevage de veaux au Louroux-Béconnais



- Extension au lieu dit « la Chasnière » au Louroux-Béconnais.
- Exploitation = 78 ha de SAU.
- **Projet :**
 - Passage de 160 places de veaux à 555.
 - Création d'un bâtiment = 600 m².
 - Construction d'une fosse = 2257 m³.
 - Destruction puis plantation d'une haie paysagère plus longue.
 - Plan d'épandage.
 - Pas de zones humides.

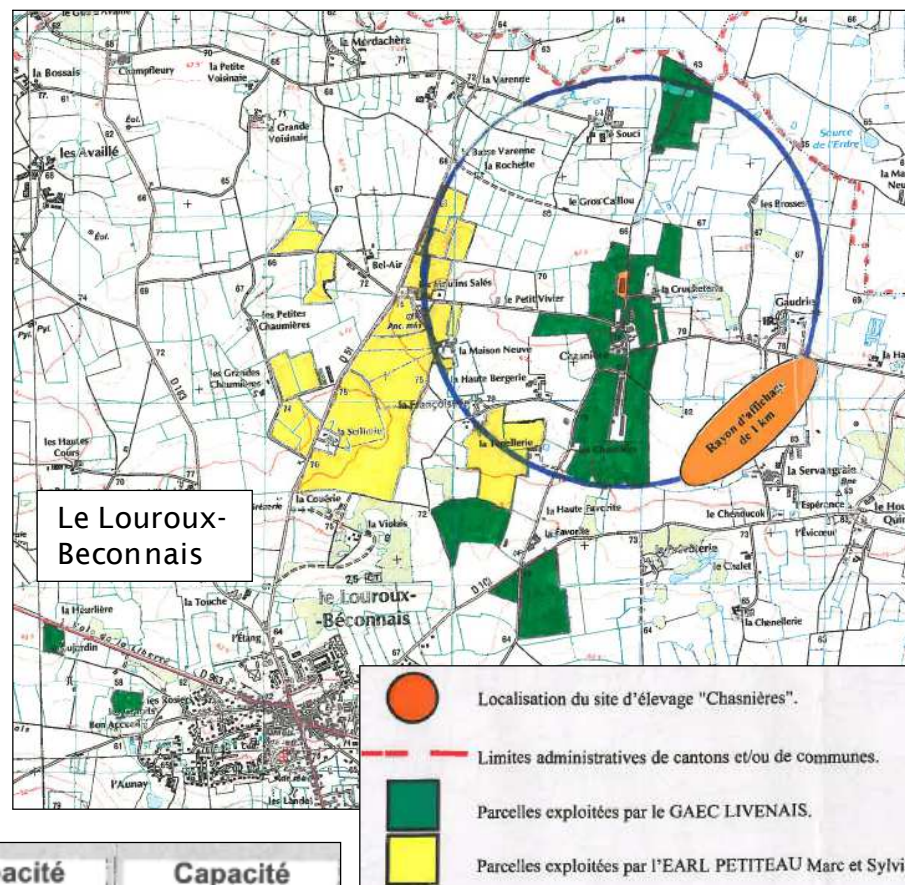
Identification des bâtiments existants et projetés	Catégories d'animaux	Surface utile après projet (m ²)	Effectifs maximum présents par bande	
			Avant projet	Après projet
Bâtiment 1 (Existant)	Veaux de boucherie	636,32 m ²	100	100
Bâtiment 2 (Existant)	Veaux de boucherie	636,32 m ²	100	100
Bâtiment 3 (Existant)	Veaux de boucherie	636,32 m ²	100	100
Bâtiment 4 (Existant)	Veaux de boucherie	622,40 m ²	100	95
Bâtiment 5 (Projet)	Veaux de boucherie	596,78 m ²	-	160
TOTAL			400	555

Contexte

• Gestion des effluents :

- Production = 2 807 m³ lisier/an.
- Collectés dans la fosse suffisamment dimensionnée.
- Plan d'épandage associant 2 exploitants = GAEC LIVENAIS (78 ha de SAU) + EARL PETITEAU (89 ha de SAU) = 167 ha de SAU.
- Épandage : Louroux-Béconnais.

Parcelles des 2 exploitants.



Capacité de stockage de la fosse de stockage.

Type d'ouvrages	Type de déjections	Capacité réglementaire	Capacité forfaitaire	Capacité agronomique	Capacité projetée
Fosse géomembrane en projet	Lisier veaux	1556 m ³ utiles	1556 m ³ utiles	1188 m ³ utiles	1830 m ³ utiles, soit 2257 m ³ total

Bureau de la CLE du 13 décembre 2016 : avis du bureau de la CLE – extension d'un élevage de veaux au Louroux-Béconnais

Le projet et le SAGE

- **Qualité des eaux**
 - **Article 9** : Règles de fertilisation particulières sur le BV de l'Erdre.

Qualité des milieux

Milieux naturels et zones humides

- Pas de sites Natura 2000 ni de ZNIEFF concernés par le projet.
- ZNIEFF les plus proches du projet :

ZNIEFF	Description	Distance du site du projet	Distance de l'îlot le plus proche
Zone humide et bois de "Dotaine"	Zone humide d'une superficie de 5,99 ha. Boisement frais comportant une partie marécageuse très riche en ptéridophytes. Secteur de landes couvertes relictuelles comportant quelques espèces intéressantes. Présence d'Odonates sur le ruisseau et l'étang.	6 km	2 km de l'îlot 10 (GAEC LIVENAIS)
Bois de "La Glanais" et des "Loges"	Boisement de chêne pédonculés et chênes sessiles.	9 km	5 km de l'îlot 9 (GAEC LIVENAIS)

- 26 sondages pédologiques : absence de zh sur les parcelles concernées.

Qualité des milieux

Eaux superficielles

- Évaluation de la qualité des eaux sur l'Erdre (station de Candé, 2014) :

L'Erdre : « la Grée » à Candé (DÉPARTEMENT 49) – Station RD n°04146350						
Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
L'Erdre à Candé [55]	Médiocre (39)	Moyenne (53)	Médiocre (39)	Moyenne (44)	Bonne (79)	Moyenne (45)
Remarque : La station de surveillance est située à 300 m en aval du rejet de la station d'épuration de la commune de Candé. La qualité peut en être dégradée.						

- Objectif DCE pour la masse d'eau : bon état global 2021.

Eaux souterraines

- 1 captage AEP sur la commune du Louroux-Béconnais.
- Pas de parcelles sur un périmètre de protection.

Qualité des eaux : bilan en éléments fertilisants

- Échange de lisier/fumier entre les 2 exploitants (800m³/200t) :

	Quantités de déjections animales échangées	Quantités d'azote échangées (kg)	Quantités de phosphore échangées (kg)
Lisier exporté vers l'exploitation de l'EARL PETITEAU Marc et Sylvie (m ³)	800	996	474
Fumier importé (tonnes)	200	980	460

- Bilan après les échanges de lisier/fumier :

Tableau 29 : Le bilan CORPEN du GAEC LIVENAIS

Tableau 29 : Le bilan CORPEN du GAEC LIVENAIS

GAEC LIVENAIS

BILAN CORPEN AVANT ENGRAIS MINERAUX

			kg N	Kg P ₂ O ₅	Kg K ₂ O	
ENTRÉES	Apports organiques	produit	3 528	1 680	3 360	
		importé	0	0	0	
		exporté (y compris non maîtrisable)				
		fertilisants organiques à gérer	3 528	1 680	3 360	
	Fixation d'azote par les légumineuses en pur = 100 % des exportations		0			
	Fixation d'azote par les prairies d'association graminées + légumineuses = 50% des exportations		0			
	TOTAL ENTRÉES		3 528	1 680	3 360	
	SORTIES	Exportations cultures		10 281	4 416	5 698
		TOTAL SORTIES		10 281	4 416	5 698
		SAU de l'exploitation:	77,33			
SOLDE AVANT ENGRAIS MINERAUX			-6 753	-2 736	-2 338	
/ ha de SAU			-87,33	-35,39	-30,23	

Tableau 34 : Le bilan CORPEN de l'EARL PETITEAU Marc et Sylvie

EARL PETITEAU MARC ET SYLVIE						
BILAN CORPEN AVANT ENGRAIS MINERAUX						
ENTRÉES	Apports organiques	produit	kg N	Kg P ₂ O ₅	Kg K ₂ O	
		importé	8 729	4 091	13 457	
		exporté (y compris non maîtrisable)	0	0	0	
		fertilisants organiques à gérer	8 729	4 091	13 457	
	Fixation d'azote par les légumineuses en pur =100 % des exportations		0			
	Fixation d'azote par les prairies d'association graminées + légumineuses = 50% des exportations		0			
	TOTAL ENTREES		8 729	4 091	13 457	
	SORTIES	Exportations cultures		12 287	4 337	12 328
TOTAL SORTIES		12 287	4 337	12 328		
SAU de l'exploitation:		89,92				
SOLDE AVANT ENGRAIS MINERAUX			-3 558	-246	1 129	
			-39,57	-2,73	12,55	

Qualité des eaux

Bilan en éléments fertilisants

- Respect de l'équilibre de la fertilisation phosphorée.
- Pressions organiques conformes (Directive Nitrates) :

Pressions P et N sur l'ensemble du plan d'épandage.

	PRODUIT PAR LE GAEC LIVEAIS	PRODUIT PAR L'EARL PETITEAU MARC ET SYLVIE	TOTAL A GÉRER	SAU DES DEUX EXPLOITATIONS	PRESSIION PAR HA DE SAU
N	3 496	8 135	11 631	167,25	88,56
P ₂ O ₅	1 665	4 091	5 756		34,42

Pressions P et N par exploitant.

Exploitation	Apport organique total en kg après les importations et les exportations			Pression organique en kg par ha de SAU	
	SAU	N	P ₂ O ₅	N	P ₂ O ₅
GAEC LIVEAIS	77,33	3480	1650	45,00	21,34
EARL PETITEAU Marc et Sylvie	89,92	8152	3813	90,66	42,40

Analyse des sols

- **Aptitude agro-pédologie des sols à l'épandage :**

- Critères principaux : hydromorphie, texture, profondeur, pente.
- Classes d'aptitude :
 - 0 : aptitude nulle (épandage interdit);
 - 1 : aptitude faible (épandage permis si sols ressuyés + risque de pluies intenses faible, apports correspondants aux besoins des plantes);
 - 2 : aptitude satisfaisante (épandage permis).
- 26 sondages.
- Analyse appliquée sur les îlots des 2 exploitants (167 ha SAU).

Grille des classes d'aptitude à l'épandage (Institut technique du Porc).

[illegible]

➤ Résultats.

Tableau n°43 : Surfaces épanposables par classe d'aptitude et par type de déjections pour le GAEC LIVENAIS

Îlots	FUMIER			LISIER		
	Classe 0 et exclusions réglementaire	Classe 1	Classe 2	Classe 0 et exclusions réglementaire	Classe 1	Classe 2
1	1,14	18,00	0,00	2,52	16,62	0,00
2	0,27	4,83	1,14	2,13	3,56	0,55
3	0,03	2,36	0,00	0,54	1,85	0,00
4	0,50	2,76	0,00	2,23	1,03	0,00
5	1,05	5,31	0,00	1,53	4,83	0,00
6	0,00	2,87	0,00	0,01	2,86	0,00
7	4,06	3,56	3,04	4,06	3,56	3,04
8	0,74	1,23	0,00	1,14	0,83	0,00
9	0,88	1,42	0,00	1,04	1,26	0,00
10	0,20	1,52	0,00	0,89	0,83	0,00
12	0,00	0,00	8,34	0,00	0,00	8,34
13	0,03	0,00	1,40	0,06	0,00	1,37
14	1,31	0,00	8,49	1,86	0,00	7,94
15	0,01	0,55	0,00	0,16	0,40	0,00
16	0,22	0,07	0,00	0,29	0,00	0,00
Total (ha)	10,44	44,48	22,41	18,46	37,63	21,24

Représentation cartographique des classes d'aptitude (îlots GAEC LIVENAIS).

PLAN D'EPANDAGE AVEC APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE SURFACES INTERDITES D'EPANDAGE

■ Lisier possible (pendillards et enfouï sous 12H). Fumier compact bovins possible
■ Lisier et de fumier interdit.
■ Lisier et fumier interdits (aptitude 0).

Classes d'aptitude à l'épandage.

■ Aptitude nulle (aptitude 0).
■ Aptitude faible (aptitude 1).
■ Aptitude satisfaisante (aptitude 2).



Tableau n°44 : Surfaces épanposables par classe d'aptitude et par type de déjections pour l'EARL PETITEAU Marc et Sylvie

Îlots	FUMIER			LISIER		
	Classe 0 et exclusions réglementaire	Classe 1	Classe 2	Classe 0 et exclusions réglementaire	Classe 1	Classe 2
1	0,14	0,00	17,31	0,89	0,00	16,56
2	0,54	0,00	13,36	3,26	0,00	10,64
3	0,96	3,03	0,00	0,96	3,03	0,00
4	0,00	0,00	2,93	0,00	0,00	2,93
5	0,00	2,89	0,00	0,00	2,89	0,00
6	0,51	0,00	24,67	2,38	0,00	22,80
7	0,46	5,63	4,97	2,52	4,76	3,78
8	0,20	0,00	3,35	0,90	0,00	2,65
9	0,86	0,00	3,22	2,08	0,00	2,00
10	0,00	0,78	1,75	0,00	0,78	1,75
11	0,00	2,36	0,00	0,00	2,36	0,00
Total (ha)	3,67	14,69	71,56	12,99	13,82	63,11

Qualité des eaux

Plan d'épandage : autres mesures

- Respect des distances réglementaires vis-à-vis des zones sensibles (cours d'eau, zones humides, puits, forages, tiers).
- Respect des pratiques selon la Directive Nitrates.
- Les épandages seront réalisés en fonction du besoin des cultures.
- Respect du calendrier d'épandage.
- Épandages en période hivernale sur prairie.

Synthèse

- **Qualité des eaux**
 - **Article 9** : Règles de fertilisation particulières sur le BV de l'Erdre.
Respecté